

PROJET DE LOI

adopté

le 18 juillet 2012

N° 126
S É N A T

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2011-2012

PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

*autorisant l'**approbation** de l'**accord** entre le
Gouvernement de la République française et le
Gouvernement de la **République de Serbie** portant sur
la **coopération policière**.*

*Le Sénat a adopté, en première lecture, le projet de
loi dont la teneur suit :*

Voir les numéros :

Sénat : 497, 646 et 647 (2011-2012).

Article unique

Est autorisée l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Serbie portant sur la coopération policière, signé à Paris le 18 novembre 2009, et dont le texte est annexé à la présente loi ⁽¹⁾.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 18 juillet 2012.

Le Président,

Signé : Jean-Pierre BEL

(1) *Nota* : voir le document annexé au n° 497 (2011-2012), Sénat.